

13032/17

(OR. en)

PRESSE 52
PR CO 52

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3566^e session du Conseil

Affaires étrangères

Luxembourg, le 16 octobre 2017

Présidente **Federica Mogherini**
Haute représentante de l'Union pour les affaires
étrangères et la politique de sécurité

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 6319 / 6319 Fax +32 (0)2 281 8026

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Iran: mise en œuvre du plan d'action global commun	3
Turquie	4
République populaire démocratique de Corée	4
Droits de l'homme	5

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Conclusions du Conseil sur le Myanmar/la Birmanie	6
– Le Conseil adopte une nouvelle stratégie pour l'Afghanistan.....	8
– Conclusions du Conseil sur la Bosnie-Herzégovine.....	8
– Programme d'exercices dans le cadre de la PESC	9
– Relations avec la République kirghize	10

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

– Mission de conseil de l'UE en Iraq	10
– Rapport de la haute représentante sur le rapport d'examen semestriel de l'opération Althea	10

DÉVELOPPEMENT

– Relations avec les États des Caraïbes	10
---	----

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

– Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes - Bosnie-Herzégovine, Albanie, Monténégro.....	11
--	----

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**Iran: mise en œuvre du plan d'action global commun**

Le Conseil s'est penché sur la mise en œuvre du plan d'action global commun, l'accord sur le nucléaire iranien. Les ministres des affaires étrangères de l'UE sont convenus de la déclaration ci-après:

- "1. Le plan d'action global commun, qui représente l'aboutissement de 12 ans d'efforts diplomatiques menés sous l'impulsion de l'UE et qui a été approuvé à l'unanimité par la résolution 2231 du Conseil de sécurité des Nations unies, est un pilier central de l'architecture de non-prolifération nucléaire à l'échelle mondiale et un facteur essentiel pour la sécurité dans la région. Sa mise en œuvre réussie continue à assurer que le programme nucléaire iranien demeure exclusivement pacifique. L'UE souligne que, dans le cadre d'un système de surveillance complet et rigoureux, l'Agence internationale de l'énergie atomique a vérifié à huit reprises que l'Iran respecte l'ensemble des engagements qu'il a souscrits en matière nucléaire.
2. L'UE est déterminée à ce que toutes les parties du plan d'action global commun continuent d'être intégralement et effectivement mises en œuvre. L'UE souligne que la levée des sanctions liées au nucléaire a des retombées positives sur les relations commerciales et économiques avec l'Iran, notamment pour le peuple iranien. Cela renforce la coopération et permet d'entretenir un dialogue permanent avec l'Iran.
3. L'Union européenne considère que la décision du président Trump de ne pas reconnaître que l'Iran respecte le plan d'action global commun s'inscrit dans le cadre d'un processus interne aux États-Unis. L'UE encourage ces derniers à maintenir leur engagement à l'égard du plan d'action global commun et, avant d'adopter toute nouvelle mesure, à prendre en considération ses implications sur leur sécurité nationale, celle de leurs partenaires et celle de la région.
4. Tout en exprimant les préoccupations que lui inspirent la question des missiles balistiques et les tensions croissantes dans la région, l'UE réaffirme la nécessité de traiter celles-ci en dehors du plan d'action global commun, au sein des formations et enceintes appropriées. L'UE est prête à promouvoir et à soutenir activement toute initiative visant à assurer un environnement régional plus stable, pacifique et sûr.
5. À une époque où plane une grave menace nucléaire, l'UE est déterminée à faire en sorte que le plan d'action global commun reste un pilier central de l'architecture internationale de non-prolifération."

Turquie

Au cours du déjeuner, les ministres des affaires étrangères ont débattu de la Turquie. Ils se sont intéressés à l'évolution de la situation dans le pays et ont notamment mis l'accent sur la coopération eu égard à la situation dans la région, notamment en Syrie, en Iraq et en ce qui concerne les relations avec l'Iran.

La Turquie sera également à l'ordre du jour des discussions des chefs d'États ou de gouvernement de l'UE à la fin de la semaine, lors de la réunion du Conseil européen des 19 et 20 octobre.

République populaire démocratique de Corée

Le Conseil des affaires étrangères a débattu de la situation dans la péninsule coréenne et en particulier des améliorations que la République populaire démocratique de Corée (RPDC) ne cesse d'apporter à ses armes nucléaires et missiles balistiques, en violation et au mépris flagrant des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies.

Compte tenu de la menace permanente que représente la RPDC pour la paix et la stabilité internationales, le Conseil a adopté de nouvelles mesures autonomes de l'UE en vue de renforcer la pression déjà exercée sur la RPDC, afin que celle-ci respecte ses obligations. Les mesures viennent compléter et renforcer les sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies. Elles prennent immédiatement effet. Ces nouvelles mesures incluent:

- une interdiction totale des investissements de l'UE en RPDC, dans tous les secteurs. L'interdiction était jusqu'ici limitée aux investissements dans le domaine nucléaire et des armes conventionnelles, dans les secteurs des industries minières, du raffinage et de la chimie, de la métallurgie et du travail des métaux et dans le secteur aérospatial;
- une interdiction totale frappant la vente de produits pétroliers raffinés et de pétrole brut à la RPDC. Ces types d'exportations étaient sujets à certaines limitations en application de la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies du 11 septembre;
- l'abaissement de 15 000 à 5 000 euros du montant des transferts de fonds individuels vers la RPDC, car l'on soupçonne que le pays les utilise pour alimenter ses programmes nucléaires ou de missiles balistiques illicites.

De plus, afin d'éliminer les transferts de fonds vers la RPDC, les États membres ont décidé de concert de ne pas renouveler les permis de travail des ressortissants nord-coréens présents sur leur territoire, sauf pour les réfugiés et autres personnes qui bénéficient d'une protection internationale.

Le Conseil a également ajouté trois personnes et six entités fournissant un appui aux programmes illicites sur les listes des personnes et entités faisant l'objet d'un gel des avoirs et de restrictions des déplacements, ce qui porte à 41 le nombre de personnes et à 11 le nombre d'entités faisant l'objet des mesures restrictives prises par l'UE de manière autonome contre la RPDC. En outre, 63 personnes et 53 entités sont inscrites sur la liste de l'ONU.

Les ministres se sont également accordés pour militer activement en faveur d'une mise en œuvre efficace de toutes les résolutions du Conseil de sécurité par tous les États membres de l'ONU.

[Journal officiel du 16 octobre](#)

Droits de l'homme

En présence de M. Stavros Lambrinidis, représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, les ministres ont débattu de la politique de l'UE en matière de droits de l'homme. Le Conseil a adopté les documents suivants:

- [Conclusions sur l'examen à mi-parcours du plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie](#)
- [Rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde en 2016](#)

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Conclusions du Conseil sur le Myanmar/la Birmanie

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes sur le Myanmar/la Birmanie:

- "1. La situation humanitaire et en matière de droits de l'homme dans l'État de Rakhine est extrêmement grave. Des rapports très inquiétants font état d'incendies volontaires et de violences qui se poursuivent à l'encontre des populations ainsi que de graves violations des droits de l'homme, y compris des tirs aveugles d'armes à feu, la présence de mines terrestres et des violences sexuelles et sexistes. Cette situation n'est pas acceptable et doit cesser immédiatement. Plus de 500 000 personnes, des Rohingyas pour la plupart, ont fui leur foyer et cherché refuge au Bangladesh, poussés par la violence et par la peur. Le déplacement si rapide d'un si grand nombre de personnes est fortement révélateur d'une action délibérée visant à chasser une minorité. Par conséquent, il est extrêmement important que les réfugiés puissent rentrer en toute sécurité et dans la dignité. L'accès de l'aide humanitaire et des médias étant sévèrement limité dans l'État de Rakhine, les besoins ne peuvent être pleinement évalués ni satisfaits.

2. L'UE a appelé toutes les parties à mettre immédiatement fin à toute forme de violence. Elle demande instamment à l'armée du Myanmar/de la Birmanie de cesser ses opérations et d'assurer la protection de tous les civils sans discrimination dans le plein respect du droit international des droits de l'homme. L'UE renouvelle également l'appel qu'elle a lancé au gouvernement du Myanmar/de la Birmanie afin qu'il prenne toutes les mesures pour apaiser les tensions entre les communautés, qu'il accorde sans délai un accès humanitaire sans restriction, sûr et sans condition, notamment pour les Nations unies, le CICR et les ONG internationales, et qu'il mette en place un processus crédible et concret pour permettre le retour sûr, volontaire, digne et durable de tous ceux qui ont fui leur foyer dans leurs lieux d'origine. L'UE a intensifié son assistance humanitaire en faveur des réfugiés rohingyas au Bangladesh et se tient prête à étendre ses activités à toutes les personnes qui en ont besoin dans l'État de Rakhine, une fois l'accès accordé.

3. L'UE et ses États membres confirment à nouveau qu'ils sont fermement résolus, ainsi que cela est souligné dans la stratégie à l'égard du Myanmar (juin 2016), à soutenir la transition démocratique, la paix, la réconciliation nationale et le développement socioéconomique du pays. Dans ce contexte, l'Union européenne se tient prête à soutenir le gouvernement du Myanmar/de la Birmanie afin d'assurer la mise en œuvre rapide et complète des recommandations de la Commission consultative sur l'État de Rakhine, notamment en ce qui concerne la question essentielle de la citoyenneté pour la population apatride des Rohingyas. L'UE se félicite que le gouvernement ait créé une commission interministérielle pour mettre en œuvre ces recommandations.

4. L'UE salue l'engagement de la conseillère d'État à traduire en justice tous les auteurs de violations des droits de l'homme et d'autres actes criminels, dans le respect de l'État de droit, pour éviter toute impunité, ainsi que sa déclaration du 19 septembre selon laquelle le Myanmar/la Birmanie ne craint pas le regard de la communauté internationale. Des allégations crédibles de graves violations et abus en matière de droits de l'homme, y compris des agressions brutales d'enfants, doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies. Dans ce contexte, l'UE appelle instamment le Myanmar/la Birmanie à coopérer pleinement avec la mission internationale indépendante d'établissement des faits établie par le Conseil des droits de l'homme et à lui permettre sans délai d'accéder pleinement, en toute sécurité et sans entrave, au pays. L'UE se félicite que le Conseil des droits de l'homme des Nations unies ait récemment prorogé le mandat de la mission d'établissement des faits.
5. En outre, l'UE encourage le Myanmar/la Birmanie à entamer un dialogue avec ses pays voisins, en particulier le Bangladesh, sur la recherche de solutions aux problèmes communs, notamment en ce qui concerne le rapatriement des réfugiés vers leur lieu d'origine, dans un esprit de bon voisinage. L'UE se félicite du rôle constructif qu'a joué le Bangladesh dans des circonstances difficiles.
6. Compte tenu de l'usage disproportionné de la force qu'on fait les forces de sécurité, l'UE et ses États membres suspendront leurs invitations au commandant en chef des forces armées du Myanmar/de la Birmanie et à d'autres hauts responsables militaires, et procéderont au réexamen de toute forme de coopération concrète en matière de défense. L'UE confirme que ses mesures restrictives actuelles, qui consistent en un embargo sur les armes et sur les équipements susceptibles d'être utilisés à des fins de répression interne, restent d'actualité. Le Conseil peut envisager la mise en place de mesures supplémentaires si la situation ne s'améliore pas, mais il se tient également prêt à réagir en conséquence à des développements positifs.
7. La situation humanitaire des populations touchées par le conflit dans l'État kachin et l'État shan, y compris le déplacement de 100 000 personnes, suscite également de vives inquiétudes. Là aussi, l'assistance humanitaire est sévèrement limitée et l'UE appelle le gouvernement du Myanmar/de la Birmanie à rétablir l'accès humanitaire en faveur de toutes les communautés touchées dans ces régions.
8. L'UE continuera d'examiner ces questions essentielles et l'ensemble des défis liés au processus de transition démocratique dans le cadre du dialogue qu'elle continue de mener avec le gouvernement du Myanmar/de la Birmanie et au sein de toutes les enceintes internationales compétentes, notamment les Nations unies. Par ailleurs, l'UE souhaite saisir l'occasion offerte par la prochaine réunion des ministres des affaires étrangères de l'ASEM (à Nay Pyi Taw, les 20 et 21 novembre 2017) pour nouer en marge de cette rencontre un dialogue constructif avec le gouvernement, et elle continuera en outre de se concerter à cet égard avec l'ensemble des partenaires en Asie. L'UE encourage également ses partenaires au sein de l'ASEAN et dans la région à prendre part à ce processus."

Le Conseil adopte une nouvelle stratégie pour l'Afghanistan

Le Conseil a adopté des conclusions sur une stratégie de l'UE pour l'Afghanistan. Le Conseil a réaffirmé l'engagement à long terme de l'UE et de ses États membres: promouvoir la paix, la stabilité et la prospérité en Afghanistan et soutenir son développement durable.

La stratégie pour l'Afghanistan se concentre sur quatre domaines prioritaires: promouvoir la paix, la stabilité et la sécurité dans la région; renforcer la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme et promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des femmes; soutenir le développement économique et humain et relever les défis liés aux migrations.

Lire les [conclusions](#)

Conclusions du Conseil sur la Bosnie-Herzégovine

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après sur la Bosnie-Herzégovine:

- "1. Le Conseil réaffirme son attachement sans équivoque à la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine en tant que pays unique, uni et souverain. Il regrette qu'une rhétorique de la division qui trouve ses racines dans le passé et un processus électoral engagé à un stade précoce aient, au cours de ces derniers mois, ralenti le rythme des réformes et eu un effet négatif sur le climat politique.
2. Le Conseil rappelle l'importance que revêt l'engagement du pays en faveur du processus d'intégration à l'UE. Il note avec satisfaction que la mise en œuvre initiale du programme de réformes a permis de poser les premiers jalons des ajustements structurels de l'économie de la Bosnie-Herzégovine. Néanmoins, il demande instamment aux autorités d'accélérer la mise en œuvre de réformes globales, d'une manière inclusive, dans l'intérêt des citoyens. Le Conseil demande en outre aux institutions de la Bosnie-Herzégovine de redoubler d'efforts notamment en ce qui concerne le fonctionnement et l'indépendance du système judiciaire, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, ainsi que la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation.
3. Le Conseil encourage par ailleurs la Bosnie-Herzégovine à poursuivre les travaux menés pour répondre au questionnaire relatif à l'avis de la Commission, par l'intermédiaire du mécanisme de coordination sur les questions relatives à l'UE. Le Conseil appelle une nouvelle fois tous les niveaux de gouvernance de la Bosnie-Herzégovine à veiller à l'efficacité du mécanisme de coordination, notamment afin d'assurer des réponses harmonisées et consolidées au questionnaire relatif à l'avis de la Commission.

4. Tout en prenant acte du fait que la Constitution de la Bosnie-Herzégovine énumère les Bosniaques, les Croates et les Serbes en tant que peuples constitutifs (avec d'autres), le Conseil rappelle que les principes d'égalité de tous les citoyens et de non-discrimination doivent être pleinement garantis. Le Conseil souligne qu'aucune mesure législative ou politique ne devrait être prise qui rendrait plus difficile la mise en œuvre de l'arrêt Sejdić-Finci et d'arrêts connexes.
5. Outre les recommandations non encore suivies d'effets du BIDDH de l'OSCE visant à améliorer davantage le cadre électoral, le Conseil attend de la Bosnie-Herzégovine qu'elle prenne en compte, dans les délais nécessaires, l'arrêt rendu en décembre 2016 par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine concernant des dispositions électorales spécifiques relatives à la Chambre des peuples de la Fédération. Le Conseil estime que les réformes électorales devraient être abordées dans un esprit de consensus et de dialogue, comme une question importante, la Bosnie-Herzégovine étant donc également invitée à mettre en œuvre les recommandations du BIDDH de l'OSCE afin que le pays se rapproche des normes européennes, avec une amélioration des processus démocratiques dans le cadre des élections futures.
6. Dans le même temps, l'UE continue de demander instamment aux autorités de la Bosnie-Herzégovine d'intensifier, avec l'aide de la communauté internationale, les efforts qu'elles consentent pour s'attaquer à la question de l'élimination des munitions excédentaires, à celle du déminage et à d'autres questions en suspens.
7. Le Conseil se félicite que l'opération Althea se poursuive dans le pays; celle-ci reste à même d'apporter une contribution à la capacité de dissuasion des autorités de la Bosnie-Herzégovine, si la situation devait l'exiger, tout en faisant porter l'essentiel de ses efforts sur le renforcement des capacités et la formation. Dans ce contexte, le Conseil confirme, dans le cadre de la stratégie globale de l'UE à l'égard de la Bosnie-Herzégovine, que l'UE est prête à continuer de jouer, à ce stade, un rôle militaire exécutif dans le cadre de l'opération Althea afin d'aider les autorités de la Bosnie-Herzégovine à maintenir le climat de sécurité, en vertu d'un mandat des Nations unies renouvelé. Le Conseil attend avec intérêt la présentation de l'examen stratégique prévu, sur la base duquel un débat se tiendra avec les États membres sur les options concernant l'avenir de l'opération, compte tenu également des progrès accomplis par la Bosnie-Herzégovine dans son processus d'intégration à l'UE et de la situation en matière de sécurité sur le terrain.

Le Conseil est conscient de l'importance que revêt la poursuite de la coordination de l'EUFOR ALTHEA avec d'autres acteurs internationaux sur le terrain."

Programme d'exercices dans le cadre de la PESC

Le Conseil a approuvé le programme d'exercices et d'activités connexes de l'UE dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) pour la période 2017-2021. Le programme prévoit plusieurs exercices en situation de crise au cours des quatre prochaines années.

Relations avec la République kirghize

Le Conseil a approuvé la signature et la conclusion d'un protocole à l'accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre l'UE et la République kirghize visant à tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

Mission de conseil de l'UE en Iraq

Le Conseil a mis sur pied et lancé une nouvelle mission PSDC de soutien à la réforme du secteur de la sécurité en Iraq. Il a également adopté le plan d'opération ainsi qu'une décision autorisant l'ouverture de négociations en vue de conclure un accord sur le statut de la mission de conseil de l'UE (EUAM).

Lire le [communiqué de presse](#)

Rapport de la haute représentante sur le rapport d'examen semestriel de l'opération Althea

L'opération Althea en Bosnie-Herzégovine poursuit la mise en œuvre de son mandat et est prête à aider les autorités de la Bosnie-Herzégovine à maintenir un climat de sécurité, ou à réagir si la situation l'exige.

DÉVELOPPEMENT

Relations avec les États des Caraïbes

Le Conseil a adopté deux décisions concernant les positions à prendre par l'UE lors du conseil conjoint des États des Caraïbes (Cariforum) et des États membres de l'UE, qui se tiendra le 17 novembre 2017.

La première décision concerne la modification de la définition des pays et territoires d'outre-mer figurant à l'annexe IX du premier protocole à l'accord de partenariat économique Cariforum-UE (APE).

La seconde concerne l'établissement d'une liste de personnes spécialistes du droit et du commerce international qui sont disposées à jouer le rôle d'arbitres dans le cadre du mécanisme de règlement des différends établi par l'APE.

En 2008, le Cariforum a signé un APE avec l'UE, qui vise à promouvoir le commerce et les investissements entre les deux parties. L'accord contribue au développement durable et à la réduction de la pauvreté, conformément au cadre établi par l'accord de Cotonou en 2000.

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes - Bosnie-Herzégovine, Albanie, Monténégro

Le Conseil a adopté trois décisions autorisant l'ouverture de négociations avec l'Albanie, le Monténégro et la Bosnie-Herzégovine relatives à des accords en ce qui concerne les actions menées par l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes dans ces pays.

La conclusion de ces accords internationaux ("accords sur le statut") avec des pays tiers voisins d'au moins un État membre permettra à l'UE de déployer des équipes européennes de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) dotées de pouvoirs exécutifs sur le territoire de ces pays tiers et de renforcer la coopération de l'UE avec les Balkans occidentaux dans le domaine des migrations.

La Commission, avec le soutien du SEAE, a déjà entamé des négociations en vue d'un accord sur le statut avec la Serbie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Les trois nouvelles décisions autoriseront la Commission à engager des négociations similaires avec l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro